

EDITO

L'imposture révélée

Le refrain « et de droite et de gauche » a fait long feu et la vérité est maintenant sous nos yeux : c'est bien une politique de droite, ultra-libérale que nous promettent Macron et son premier ministre, qui ne s'en cachent pas. D'ailleurs, E. Macron n'est plus « de gauche » mais « issu de la gauche » ! A ceux qui voulaient éviter Fillon, le nouveau gouvernement répond : libéralisation du marché du travail, contournement des syndicats (si ce n'est pas mise sur la touche), cadeaux au MEDEF, baisse des pensions de retraite, austerité au motif de déficit limité à 3%, etc...

Côté politique scolaire, il faut craindre le pire, étant donné les inspirateurs d'E. Macron, élevé dans les écoles privées pour enfants de la bonne bourgeoisie, dans lesquelles sa « première dame » a fait sa carrière. Il faut aller voir du côté de l'Institut Montaigne, think tank ultra-libéral, pour savoir ce qui nous attend avec J-M. Blanquer si nous ne sommes pas assez offensifs pour prendre les devants. Les 12 élèves par classe en CP-CE1 de REP+ ne sont qu'un chiffon rose agité sous nos yeux pour nous endormir. Le SNUIPP a d'ailleurs déjà dit tout le mal qu'il en pensait ! Il ne faut pas plus faire confiance à la promesse du candidat de remettre les bilangues et le latin en collège : la décision sera renvoyée à l'établissement, sans augmentation de la DHG bien sûr ! Pour le lycée, la seule annonce faite concerne le bac. Elle semble anodine ; elle ne l'est pas. Il s'agirait de limiter le nombre d'épreuves terminales à 4 et de passer toutes les autres en contrôle continu. Deux conséquences à cela : un bac « maison » qui perdrait sa valeur nationale et la porte ouverte pour le lycée à la carte (ou lycée modulaire) auquel nous avons réussi à faire barrage du temps de Darcos, ministre d'un gouvernement « de droite issu de la droite »...

Devant des perspectives aussi sombres, que faire ? Nous désespérer d'avoir été trompés, bernés ? Ou nous préparer à nous battre pour contrer cette politique dangereuse ? Pour le SNES-FSU, le choix est vite fait et la lutte commence dès les 11 et 18 juin pour élire une assemblée capable de faire barrage à cette droite qui a levé le masque.

Magali Espinasse



Préparation de rentrée à l'heure des POM :

En préalable aux mutations intra académique, le groupe de travail listant les postes offerts au mouvement (POM) s'est tenu le lundi 15 mai. S'il n'est déjà pas simple dans une enveloppe budgétaire contrainte d'obtenir des créations de postes en mars, lorsque la DPE (division des personnels enseignants) s'en mêle, les choses se compliquent.

En effet, les situations particulières sont à prendre en compte : supports stagiaires, reconversions, BOE... Ce sont autant de postes « bloqués » quand le rectorat refuse de prendre ces besoins sur des blocs de moyens provisoires (BMP). Malgré notre opposition, des créations ou départ à la retraite ne sont plus offerts au mouvement. Ce gel tardif de postes, après la publication sur SIAM brise la stratégie de mutation de certains collègues. Malgré les protestations du SNES-FSU et de la CGT éduc'action, le rectorat n'a pas cédé.

Le rectorat nous a communiqué les BMP qui serviront de supports à l'affectation des TZR et des contractuels. Ce document est évolutif et sera modifié comme chaque année à l'issue du mouvement intra. Les propositions de jumelage du rectorat font toujours apparaître une somme de 18h mais on sait qu'il faut y ajouter 2 à 4 HSA !

Alain Héraud

Echos des CAPA...

Les CAPA hors classe viennent de se tenir, avec des résultats et des stratégies rectorales très variables selon les catégories.

Certifiés : Moyen de management ou promotion ? 232 promu.es seulement ! Ce contingent, nettement insuffisant, était l'espace contraint dans lequel les commissaires paritaires du SNES-FSU ont travaillé pour éviter les injustices : obtenir cette promotion pour les collègues retraitables, rétablir des avis de chefs d'établissement ayant oublié d'observer l'ensemble de la carrière, réduire les inégalités entre établissements et disciplines, etc...

Si nous étions au complet du côté des commissaires paritaires pour défendre les collègues, du côté de l'administration, nous avons pu relever le manque. Seuls 5 IPR étaient présents pour cette CAPA : Espagnol, Éducation musicale, Economie-gestion, SVT étaient les disciplines représentées pour l'une des opérations de carrière les plus importantes. Impossible donc d'obtenir des réponses pour les collègues des autres disciplines. Regrettable pour les personnels et pour le dialogue social ! Des baisses d'avis n'ont pas été révisées sous prétexte de ne pas « désavouer en séance les chefs d'établissement » quand d'autres ont pu l'être grâce à notre persévérance.

Patrick Bé



Agrégés : Selon le même principe que pour les CoPsy, c'est la CAPN qui décide des promotions, à partir des listes de « proposés » établies par les recteurs. Lors de la CAPA, la rectrice était présente, ce qui a permis de faire de nombreux changements, à la demande des élu.e.s du SNES-FSU, pour favoriser les candidats au 11^{ème} échelon. Ainsi, nous avons obtenu que les 11^{ème} échelons qui n'avaient initialement qu'un avis « Très honorable » remontent à la CAPN avec l'avis « Remarquable » ce qui optimise leurs chances d'être promus. Nous avons attiré l'attention de la CAPA sur les candidats qui sont près de la retraite avec une carrière tardive incomplète. Nous avons bon espoir d'augmenter nettement le nombre de promotions grâce à ce travail de fond qui aboutit à une liste de propositions cohérente, contrairement à l'an dernier.

Christelle Fontaine

CoPsy : Contre l'avis des représentantes du SNES-FSU et contre les consignes de la circulaire nationale, le rectorat (en absence de la rectrice) s'est obstiné à proposer des candidat.es au 10^{ème} échelon, laissant de côté plusieurs au 11^{ème}. C'est non seulement injuste pour ces collègues en fin de carrière mais totalement absurde. En effet, ces candidatures sont proposées à la CAPN, qui refait un classement en tenant compte des remontées de toutes les académies et décide finalement des promu.e.s. Évidemment, les directives ministérielles seront alors suivies. Ces collègues au 10^{ème} échelon n'ont aucune chance d'être promu.e.s, les autres débouté.e.s lors de la phase académique sont éliminés aussi. Désolant...

Béatrice Cossais

CPE : Cette CAPA, tenue le 11 mai, était la dernière du genre puisque les avis portés par le chef d'établissement et l'IPR seront remplacés par le 3^{ème} « rendez-vous de carrière » du nouveau parcours professionnel. Nous nous sommes donc abstenus de citer en séance les traditionnels morceaux choisis que nous avons pu lire dans les appréciations portées, notamment par les chefs d'établissement (car il faut reconnaître aux IPR, pour cette dernière campagne sous cette forme, d'avoir revu leurs avis en enlevant toutes les allusions au « projet de vie scolaire » dénoncées l'an dernier). Nous avons néanmoins rappelé que l'avis pour l'accès à la hors-classe doit porter sur l'ensemble de la carrière et pas sur l'année en cours, ce que semblent ignorer certains chefs. Le contingent de 13 promotions attribué à l'académie de Poitiers pour 2017 a permis de promouvoir tous les collègues au 11^{ème} échelon promouvables, et seulement eux, ce qui va dans le sens de notre revendication de faire de la hors-classe le débouché naturel de carrière pour tous.

Pascale Balestrat

Échos de la CAPN...

La CAPN liste d'aptitude au corps des agrégés s'est tenue. Notre académie compte 13 promus cette année : deux fois plus que l'an dernier. Il faut mettre ce résultat au crédit du travail de persuasion mené tous les ans par les commissaires paritaires du SNES-FSU qui étudient chaque dossier et font des propositions en conformité avec les textes et les critères mis en œuvre par la CAPN. Faute de barème, cette CAPA peut être l'occasion de désaccords profonds avec les corps d'inspection prompts parfois à proposer des candidatures de proximité. D'où la satisfaction qui est la nôtre aujourd'hui de voir promus des candidats - en anglais, mathématiques - que nous avons soutenus et qui n'étaient pourtant pas classés au rang le plus favorable.

Ecole : ce que Macron nous promet, ce que le SNES-FSU en dit

Le projet défendu par E. Macron durant la campagne des présidentielles est bien loin de celui de la FSU et promet des mesures très libérales. Le ministre qui vient d'être nommé, J-M. Blanquer est bien connu comme ex-recteur de Créteil et ex-directeur de la DGESCO nommé par N. Sarkozy. Il défend, lui aussi, un projet très libéral, favorisant une autonomie renforcée des établissements qui ne pourrait qu'accroître les inégalités déjà trop fortes. On ne le rappellera jamais assez mais les inégalités sociales et scolaires sont un terreau pour les idées dangereuses de l'extrême-droite.

Les revendications du SNES-FSU, en termes de lutte contre les inégalités scolaires, d'unité du second degré, de liaison collège-lycée, de remise à plat des dernières réformes du collège et du lycée, d'amélioration des conditions de travail, de formation des maitres, ne trouvent là aucun écho. Faire barrage à cette politique régressive pour l'école et nos métiers est une priorité, dans les urnes lors des législatives bien sûr mais aussi par l'information et la mobilisation de tous à la rentrée.

Projet Macron	L'analyse du SNES-FSU
Renforcer l'éducation prioritaire	Très insuffisant selon le SNES-FSU
12.000 enseignant-e-s nécessaires pour cette mesure, dont 5000 seront un redéploiement. 200 millions prévus pour aider les communes aux travaux et possibilité de mettre deux classes dans la même salle dans un premier temps	Suppression du dispositif « Plus de maitres que de classes ». Problème de locaux, rallonge budgétaire insuffisante. « Solution » totalement irréaliste, selon le SNUIPP-FSU, qui la refuse.
Recrutement local par les chefs d'établissement pour « constituer une équipe motivée ».	C'est le retour aux ECLAIR, dispositif qui a échoué. Le recrutement local renforce les inégalités et les pressions managériales.
Néo-titulaires non affectés en éducation prioritaire jusqu'à 3 ans d'ancienneté.	Blocage du mouvement intra dans plusieurs disciplines. Quelles solutions pour les académies qui ont beaucoup de REP ? Mesure improvisée.
Mixité scolaire et sociale : ne pas l'imposer.	Aucune mesure de lutte contre les inégalités scolaires, encouragement au contournement de la carte scolaire. Concurrence du privé accentuée.
Autonomie des établissements	Le SNES-FSU contre cette autonomie et pour la liberté pédagogique
Donner l'initiative, plus d'autonomie, stimuler l'innovation dans les établissements	En fait, autonomie du chef et non des équipes pédagogiques. Renforce les inégalités et la concurrence entre établissements. L'exemple suédois montre que l'autonomie et la réussite des élèves ne sont pas liées.
L'établissement aurait le choix d'appliquer les réformes précédentes ou pas, mais les textes ne seront pas abrogés.	Volonté d'entretenir la confusion. Pas d'intention d'abroger ou de faire bouger la réforme du collège. L'autonomie se résume à la répartition des 20% de « marge » (ou 3 heures de marge en collège), donc rien de nouveau. Pas de disparition des EPI
Évaluation du système	Le SNES-FSU demande une évaluation sérieuse des réformes
Evaluation de chaque établissement tous les trois ans (audit) : projets pédagogiques, résultats des élèves, avis des parents. Les bilans de ces audits seront publiés.	Qui fera cet audit ? Les IPR déjà débordés ? Des cabinets privés ? Et dans quel but ? Le palmarès des établissements accroît le contournement de la carte scolaire et accentue les attitudes de « consommateurs » de la part des familles.
Chaque élève aura un bilan personnalisé chaque année, de la maternelle à la terminale, pour connaître ses besoins. Ce bilan sera informatisé.	Dispositif flou qui n'a pas montré son efficacité (cf bilan du CNESCO). Risque de « fichage ». Ressemble beaucoup au Livret Scolaire Unique. Risque que ce « bilan » remplace les examens (y compris le bac?)
Accès au supérieur	La fin d'un diplôme national
Simplification du bac : seulement quatre épreuves terminales et évaluer les autres en contrôle continu ou CCF. Les élèves pourraient choisir les 4 disciplines en épreuves terminales.	Le SNES-FSU revendique bac = examen anonyme, national, 1er grade universitaire. Dévalorisation du bac qui devient un examen « maison » et ne garantirait plus l'accès au supérieur (ajout d'un examen d'entrée dans le sup?). Le CCF = alourdissement des tâches des enseignant-e-s et diminution de l'horaire d'enseignement pour les élèves. C'est la porte ouverte au lycée « modulaire » ou « à la carte ».
Pré-requis demandé pour l'entrée à l'université et stage de remise à niveau pour les étudiant-e-s qui n'ont pas le niveau exigé.	Grand flou sur les moyens de définir ces pré-requis : un examen d'entrée ? Le lycée d'origine et la « valeur » accordée à son contrôle continu déterminerait l'entrée dans les filières universitaires.
Cent mille places prévues en licence professionnelle. La licence professionnelle débiterait en L1 et non plus en L3 comme aujourd'hui.	Cette mesure « complète » la priorité à l'apprentissage, à laquelle le SNES-FSU s'oppose car ce n'est ni souhaitable pour la qualité des formations ni réaliste.
Sécurité	Rien de neuf...
Interdire les smartphones dans les établissements.	C'est déjà le cas... mesure très inégalement respectée. Que deviennent les injonctions de « pédagogies innovantes » qui utilisent les portables ?!
Former les enseignant-e-s aux alertes attentats	C'est déjà le cas

Nouveau cadre de gestion des contractuels GT du 18 mai 2017

Le cadre de gestion des contractuels a été modifié par décret. L'académie doit donc se mettre en conformité. Contrairement à ce que la FSU demandait, les règles ne seront pas nationales mais différeront d'une académie à l'autre, ce qui ne permettra pas de réduire les inégalités actuellement constatées. Les changements concernent le recrutement, l'avancement, la formation. Un groupe de travail s'est tenu avant le CTA mais c'est la rectrice qui prendra les décisions.

Recrutement :

A Poitiers existaient jusqu'à présent 3 catégories de contractuels. Elles passent à 2, la deuxième pour les quelques contractuels non titulaires d'un bac+3. Tous les contractuels sont en train d'être reclassés à la date du 1er septembre 2016, avec un rattrapage de salaire à percevoir.

Le « niveau » de rémunération dépendra du dernier diplôme et de l'ancienneté. Le SNES a demandé qu'il n'y ait pas de différence selon la discipline ou le lieu d'affectation. Les collègues venant d'une autre académie garderont leur « niveau » de rémunération, et ne verront pas leur salaire baisser. Nous avons demandé à ce que leur situation soit tout de même réévaluée (ancienneté, niveau de diplôme) au cas où ils auraient droit à plus. Demande a été faite de prévoir la « portabilité » du CDI comme du CDD. C'est-à-dire qu'un contractuel en CDI venant d'une autre académie conserve son CDI et que celui qui est en CDD continue à bénéficier de l'ancienneté acquise pour pouvoir plus rapidement obtenir un CDI. Ce n'est pas le cas actuellement.

Avancement :

Actuellement, les contractuels en CDI peuvent obtenir un avancement au bout de 8 ans, rien pour les autres ! La situation devrait s'améliorer puisqu'une progression sera possible tous les 3 ans mais les critères et modalités restent encore bien flous. Le SNES-FSU a demandé que la durée soit réduite à 2 ans et qu'elle ne soit pas fonction de l'évaluation. En effet, s'il est normal qu'un enseignant soit évalué, il n'y a aucune raison pour que son salaire en dépende, d'autant que le lien évaluation-avancement est considérablement réduit pour les titulaires, suite à l'accord PPCR.

Formation :

Il est prévu une formation initiale au moment du recrutement, mais de 4 jours seulement de durée variable selon les disciplines (de zéro à 4 jours). L'accompagnement par un tuteur est loin d'être généralisé. Les contractuels peuvent s'inscrire au PAF... à condition d'en être informés ce qui n'est pas le cas dans tous les établissements. Nous avons insisté pour que les « visites conseils » soient réellement un accompagnement et non une sanction demandée par le chef d'établissement.

Enfin, ne vous inquiétez pas si sur votre fiche de paye apparaît l'échelon « 0 », il ne s'agit que d'une écriture. En effet, les contractuels n'ont pas d'échelons mais des « niveaux » de rémunération. Apparemment, le logiciel n'est pas prévu pour indiquer ces « niveaux » !

Emmanuel Dupuy

Calendrier Mouvement

Voir sur le site le récit des 1^{ères} étapes :

Acte 1 : inégalité de traitement des dossiers

Acte 2 : La nuit porte conseil...

Acte 3 : les 8 et 9 juin : CAPA du mouvement intra à l'issue duquel les mutations seront effectives

Dispensé de timbrage

POITIERS PIC



Section Académique de Poitiers



Numéro 23 mai 2017
déposé le 30 mai 2017

Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artilerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Magali Espinasse
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0917 s 06200

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : Snes.Charente@wanadoo.fr

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 05.46.67.08.34
Mail : Snes.17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :

Edito	p. 1
Préparation de rentrée à l'heure des POM	p.2
Echos des CAPA	p.2
Ecole de Macron : ce que Macron nous promet, ce que le SNES-FSU en dit	p.3
Compte-rendu du GT Contractuels	p. 4
Calendrier Mouvement	p. 4

Pour être défendu.e, j'adhère au SNES-FSU directement en ligne :

<http://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES>

